



Qualité de vie au travail : Négocions la parole aux salariés

Six ans après la signature de l'accord national interprofessionnel, la prise en compte de la qualité de vie au travail (QVT) ne va toujours pas de soi. La QVT est souvent réduite à des éléments de confort pour les salariés dans l'entreprise, comme les conciergeries et les salles de sport, **évacuant la question du travail lui-même.**

Pour la CFDT, il n'y a pas de QVT sans dialogue sur le travail.

Devant la frilosité de nos dirigeants à prendre en compte la **parole des salariés** sur leur propre travail, la **CFDT SafranHE** propose un projet innovant axé sur le **Dialogue sur la Qualité du Travail** et donnant le pouvoir d'agir à **tous les salariés.**

Pourquoi un dialogue sur la Qualité du Travail ?

- Pour redonner la parole aux salariés sur les **questions** du travail, et surtout **de leur travail**,
- Pour développer des modes d'organisations et de management innovants capables de concilier **bien-être** des salariés et **performance** de l'entreprise,
- Pour obtenir l'**engagement concret de la Direction** au travers d'actes et de dispositions dans la vie quotidienne.

Comment dialoguer sur la Qualité du travail ?

Négocier la mise en place expérimentale d'**espaces de discussions sur le travail pour les salariés**, c'est :

- Leur permettre d'agir sur leur travail en instaurant régulièrement un temps de dialogue collectif au sein des équipes de travail pour :
 - **Identifier et exprimer leurs problèmes** : organisation du poste de travail, modes opératoires, standards métiers, sécurité et conditions de travail, formation au poste,
 - **Participer à l'analyse des causes** des problèmes de non qualité,
 - **Proposer des solutions**, les examiner et **donner leur avis sur les solutions retenues, confronter leurs savoir-faire**, et si nécessaire proposer une évolution des standards,
 - Prioriser eux-mêmes les problèmes identifiés.
- Définir un mode d'animation efficace par :
 - La désignation d'un **animateur référent choisi parmi les salariés par les salariés** pour recueillir la liste des problèmes identifiés en lien avec le manager de proximité,
 - La **mise à disposition des moyens adéquats** (temps, matériel, etc.) pour le suivi et le traitement en local ou avec l'aide éventuelle des fonctions supports.



- Préciser un mode d'évaluation et de pilotage par :
 - La mise en place d'un **comité de pilotage** trimestriel en charge de l'évaluation et de l'accompagnement pour statuer sur les points bloquants non résolus localement,
 - Des indicateurs quantitatifs et qualitatifs de **satisfaction** et de **suivi** des espaces de discussions.

Le but des espaces de discussion est de créer du lien dans et entre les équipes. Ce doit être une priorité pour les managers de proximité, qui doivent disposer du temps et des moyens pour l'organiser.

Et la réalité des accords QVT en France ?

20 000 accords ont été signés entre septembre 2017 et août 2018 tous sujets confondus. Seulement 600 accords concernent la QVT et 26 pour la prévention des RPS.

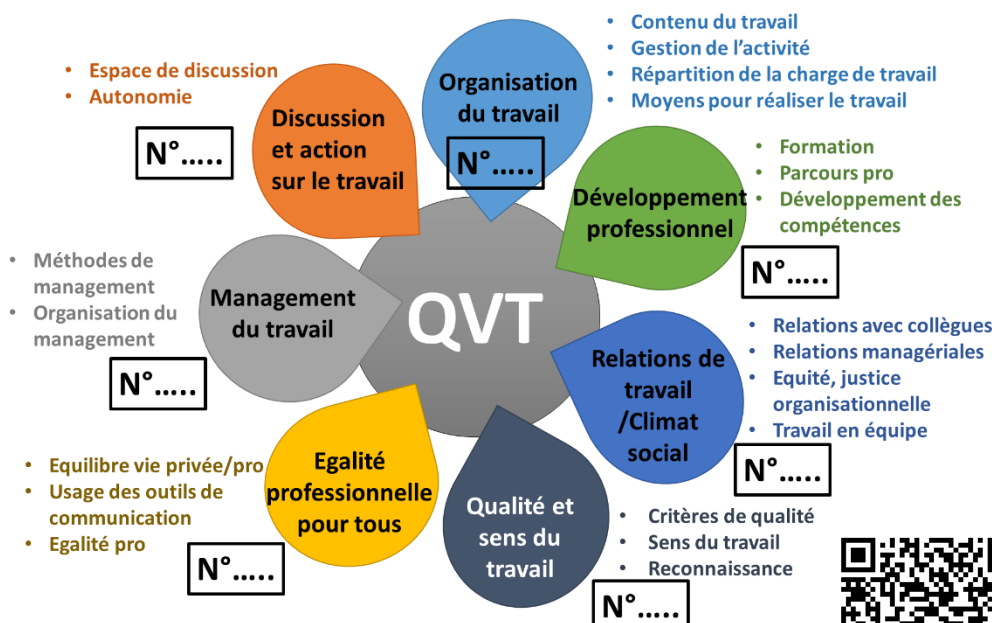
Plus de 85 % de ces 600 accords traitent de la **satisfaction individuelle** (handicap, télétravail, don de RTT, déconnexion, équilibre vie perso/pro). 50% abordent les **relations de travail**.

Par contre, certains vrais sujets qui font que **l'on se sent bien dans son travail**, de vrais sujets qui font une bonne Qualité de Vie au Travail, restent **peu ou pas abordés** dans ces accords.

Est-il **tabou** de parler de **charge de travail**, **d'organisation du travail**, **de méthodes de management**, **de qualité du travail**, **des enjeux du développement personnel** ?

Safran HE négocie son **premier accord QVT** cette année.

Au-delà de la préservation de la **santé des salariés**, qui est une **obligation légale**, au-delà de la **satisfaction individuelle**, **nous vous invitons à classer les thématiques de la QVT dans l'ordre d'importance (de 1 le plus important à 7 le moins) pour votre future QVT.**



La semaine du **17 au 21 juin** est la **semaine nationale de la Qualité de Vie au Travail**.

N'hésitez pas à nous retourner vos réponses :

- ⇒ **boîte 61 Bordes,**
- ⇒ **e-mail (cf. en-tête),**
- ⇒ **en ligne**

